

## DGCCRF

### Conférence téléphonique du 20 mars 2020

Hier soir 19 mars 2020, la Directrice Générale de la DGCCRF a adressé une note précisant la manière dont il convient de décliner la circulaire du ministère de l'intérieur du 17 mars 2020.

La note et ses annexes, qui reprennent l'essentiel des points soulevés par les organisations syndicales lors de la réunion du mercredi 18 mars, précise la nature et les modalités des contrôles nécessaires à la continuité de l'activité de la CCRF en DDI, organisés autour de trois axes : gestion de crise/sécurité alimentaire, procédures import/export et enquêtes COVID-19.

Il y est rappelé que **le télétravail est la règle**, que **les contrôles à distance sont privilégiés**, et **les collègues effectuant**, uniquement en cas de nécessité, **des contrôles physiques doivent bénéficier du matériel nécessaire à leur protection** (gel hydroalcoolique, lingettes pour les parties du véhicule en contact avec les personnes à bord). Ce matériel doit impérativement être fourni par les directions locales.

Pour leurs déplacements professionnels les collègues doivent toujours se munir de l'attestation de déplacement de l'employeur et de celle individuelle à dater et signer quotidiennement.

Si les conditions minimales de sécurité ne sont pas assurées, **SOLIDAIRES CCRF & SCL** défendra l'exercice des droits d'alerte et de retrait menés par les collègues.

La Directrice Générale a ainsi indiqué que les prix des gels hydro alcooliques donnaient lieu à de nombreux signalements dans « signal conso », les DD-CS-PP devront donc contacter les professionnels pour obtenir des justifications.

Le SCL ayant adapté son organisation, les analyses ordinaires sont suspendues. Pour le respect de la démarche qualité et de la chaîne PAS, un message va être adressé prochainement aux services pour indiquer les modalités d'adaptation du processus aux circonstances exceptionnelles actuelles.

Un certain nombre de points soulevés par les OS restent sans réponse, les bureaux sectoriels compétents n'étant pas présents :

- dans les cas d'abus manifestes, comment dresser un procès-verbal de PCT sans avoir entendu le professionnel ?
- les constats internet peuvent être réalisés sans nécessité ultérieure de convocation ?
- comment garantir la sécurité des collègues réalisant depuis leur domicile des contrôles sur internet hors réseau, sachant que les professionnels peuvent tracer les adresses IP qui se sont connectées à leurs sites ?

Concernant les consignes RH, SOLIDAIRES a soulevé le cas des collègues à qui on avait demandé de poser des gardes enfant malade. Pour la Directrice du Personnel, Coralie Oudot, cette pratique n'est plus d'actualité et a été rencontrée au début de l'épidémie, dans le cadre des clusters.

Si vous avez été imputé-e de garde enfant malade en dehors de ce cadre, vous pouvez demander à faire l'objet d'une régularisation, et n'hésitez pas à nous contacter en cas de difficulté !

Plus généralement, pour les collègues en ASA, la DG a martelé qu'elle appliquerait bien les dispositions générales Fonction Publique (perte d'ARTT, mais aussi, il faut le rappeler, journée

de carence y compris pour les personnels contaminés par le coronavirus dans l'exercice de leurs fonctions, comme l'a si élégamment rappelé le secrétaire d'Etat Olivier Dussopt...).

Pour **SOLIDAIRES**, des problèmes ne manqueront pas de survenir, de nombreux collègues allant se trouver dans un mix télétravail ASA, la DG rappelant que c'était aux directions de recenser localement si gens étaient considérés comme en télétravail ou pas, et précisant qu'au fil du temps des collègues allaient basculer du télétravail aux ASA...

Petit conseil : si vous êtes en ASA, ne touchez pas au boulot, l'Administration ne vous en sera pas reconnaissante...

La prochaine réunion téléphonique DGCCRF se tiendra mardi 24 mars. La secrétaire d'Etat Agnès Pannier-Runacher devrait participer à l'une de prochaines conférences téléphonique, soit dans le cadre de celles qui ont lieu au niveau du SG Bercy soit celle de la CCRF.

Précisons que ce vendredi 20 au matin se tenait une conférence téléphonique à Bercy avec les fédérations des finances, en présence de Gérald Darmanin (celui qui répond quand on l'interroge sur une prime pour les personnels soignants, que «*La prime la plus importante qu'on peut offrir à la nation c'est que chacun respecte les règles sanitaires*»). Mais pas de Bruno Le Maire (celui qui n'a pas vu les OS de la DGCCRF depuis... très très longtemps).

Le respect des fonctionnaires n'est visiblement pas la priorité de leur Ministre !